

Comité Technique Ministériel
26 mai 2015

finances
Solidaires

Les agents, les missions méritent plus et mieux !



Ce Comité Technique Ministériel était présidé par Michel Sapin, Emmanuel Macron et Christian Eckert, respectivement Ministre des finances et des comptes publics, Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et Secrétaire d'État chargé du budget. Il portait notamment sur : les missions (à l'heure de la réforme de l'État et de la réforme territoriale), l'avenir de la prime d'intéressement collectif, les conditions de travail et le dialogue social.

Réforme de l'État/réforme territoriale

Les Ministres ont tenu à rappeler leurs engagements pris lors du CTM du 6 octobre 2014 sur le maintien du périmètre des ministères économiques et financiers. Ils ont confirmé « le caractère essentiel des missions régaliennes » du Ministère : « *il n'y a pas de remise en cause des missions du Ministère* ».

L'impact de la réforme territoriale serait limitée selon eux pour le Ministère dont la « spécificité » des missions est reconnue. La ligne reste cependant le « *regroupement régional tout en maintenant un équilibre territorial* » a précisé M. Sapin, ajoutant que : « *les évolutions dans la durée tiendront compte des spécificités de nos directions (DGFIP, Douanes, INSEE)* ». 1500 agents du ministère sont actuellement affectés dans des services situés dans des villes qui perdront leur statut de « capitale de région » et seront concernés par une mobilité subie ; un « *accompagnement social est prévu* » a annoncé Michel Sapin. Des réunions mensuelles seront organisées avec le secrétariat général pour gérer ces situations. Lui et Christian Eckert se sont déclarés défavorables à la remise en cause de la carte géographique actuelle tant pour la DGFIP dont la spécificité est prise en compte, et où seules les Directions régionales sont concernées, que pour la Douane ils ne sont « *pas favorables à ce que la carte des interrégions évolue à court terme en fonction de celle des futures régions* » et pour l'INSEE déjà organisée au niveau régional.

Emmanuel Macron a dévoilé le projet de schéma défendu par le Ministère et le Secrétariat d'État à la Consommation concernant une nouvelle organisation de la **DGCCRF**. Si à ce stade le choix du schéma n'est pas encore tranché notamment au niveau de Matignon, il semble que la remise en cause de l'arbitrage du CIMAP de juillet 2013 soit actée.

Il est revenu sur la nécessité d'une chaîne de commandement et d'une discussion sur cet arbitrage qui prévoyait le maintien des agents dans les Directions départementales interministérielles (DDI). Il faut selon lui raisonner en unités territoriales « suffisamment calibrées en emplois », rattachées aux DIRECCTE. Ces unités couvriraient 2 à 3 départements afin de disposer d'une taille « qui ne soit pas critique » et permettrait de rétablir la chaîne de commandement.

Une réunion devrait être organisée avec la Secrétaire d'État à la Consommation et la Direction Générale très rapidement. Elle permettra d'obtenir de plus amples détails sur le schéma proposé ainsi que les conséquences qui en découleraient... à suivre donc.

Rémunération

Interrogé sur le dispositif qui remplacerait la « prime d'intéressement collectif » (PIC) dont il avait annoncé la suppression en octobre 2014, M. Sapin a confirmé que le dispositif serait discuté au sein de chaque direction du ministère (des « discussions » doivent avoir lieu...) mais qu'en 2015, **une prime de 100 euros** serait versée à tous les agents du Ministère.

.../...

S'agissant du RIFSEEP, destiné à remplacer la PFR, le Ministre a confirmé qu'elle serait mise en place dans les corps d'administration centrale qui perçoivent actuellement la PFR selon les modalités suivantes : les agents C et B verrait leur régime modulé suivant la fonction occupée, seuls les agents A et A+ verraient en outre leur régime modulé en fonction des résultats.

Le Ministre a tenu à préciser qu'un **plan de qualification ministériel** était prévu « encore cette année » et, qu'en substance, « c'était en soi un bon point »...

Conditions de travail

La discussion prévue sous l'égide du secrétariat général sur les risques psychosociaux est confirmée avec une approche « santé au travail ».

Action sociale

Le Ministre est revenu sur le « maintien » du budget ministériel consacré à l'action sociale, considérant manifestement que ce « vrai-faux maintien » était une avancée dans le contexte budgétaire actuel.

Égalité professionnelle

Malgré un accord non majoritaire (puisque deux fédérations, Solidaires Finances et la CGT Finances, n'ont pas signé le projet d'accord en raison de son manque d'ambition et de moyens), le Ministre a annoncé un « plan d'action » ministériel.

Dialogue social

Le ministre a confirmé la baisse du volume des droits syndicaux alloués aux fédérations et annoncé que des discussions auraient lieu sur l'activité syndicale.

Reculs ?!!

En réponse, **Solidaires Finances a considéré que ces annonces** (à l'exception de celles concernant la DGCCRF) **étaient en recul** par rapport aux annonces des mêmes ministres en 2014 et par rapport aux nécessités de la période.

Pour illustrer ces reculs, nous sommes revenus sur les 100 euros alloués aux agents, là où l'ancienne prime pouvait atteindre 150 euros - et bien loin de l'intégration dans l'IMT -, alors que les agents subissent une baisse inédite du pouvoir d'achat, une baisse aggravée par les faibles perspectives de promotions internes. Sur ce point, nous nous sommes étonnés qu'aucun engagement ait été pris pour l'avenir alors que la qualification réelle des agents ne cessait de progresser...

Nous sommes revenus sur le sujet du « correctif de B en A » que le Ministre n'avait pas abordé dans ses propos liminaires, en demandant que justice soit faite pour des agents lésés depuis 2007...

Sur la réforme territoriale, les engagements paraissent flous et ne sont pris qu'à court terme. De plus, ils s'inscrivent dans une dynamique de recentrage des missions illustrée par les plans et les démarches dits « stratégiques » engagés au sein des directions des ministères.

La confirmation d'une « discussion » sur les risques psychosociaux ne s'accompagne d'aucun objectif particulier ni d'aucune orientation alors que la dégradation des conditions de vie au travail est inédite.

Sur l'égalité professionnelle, nous avons mis en garde les ministres contre toute décision unilatérale : des évolutions et des demandes restées sans réponse attendent d'être pris en compte afin de donner du contenu au « plan d'action » envisagé. (Puis nous avons donné lecture de notre déclaration pages 3et4).

Quelques précisions

A la suite des interventions des fédérations syndicales les ministres ont apportées les « précisions » suivantes :

Emmanuel Macron a précisé, suite à notre intervention sur les 3 jours de carence votés par le Sénat, que cet amendement ne serait pas repris dans sa loi.

Pour sa part, Christian Eckert a confirmé que les apprentis ne seraient pas comptés dans les effectifs en 2015. Il est revenu sur la retenue à la source, estimant qu'il fallait faire preuve de « pédagogie » sur un sujet « pas simple ».

Michel Sapin quant à lui a renvoyé au CTM d'octobre prochain la discussion sur les enjeux budgétaires du ministère. Il est également revenu sur la question du « B en A » : il a annoncé qu'un groupe de travail « conclusif » se tiendrait avant l'été, précisant que moins de 1000 agents étaient concernés et que, malgré un dispositif juridique fragile, il était nécessaire de trouver des solutions. Sur les Douanes, il a confirmé que l'accord majoritaire « sur l'accompagnement des restructurations » (non signé par Solidaires Douanes) serait rapidement mis en œuvre.

Sur la prime ponctuelle de 100 euros, il a réfuté l'idée selon laquelle elle constituait un recul par rapport à la prime d'intéressement collectif puisque, selon lui, les 150 euros étaient un plafond et que la moyenne des primes versées au sein des ministères économiques et financiers était inférieure à ce plafond (120 € en moyenne).

Il s'est enfin lancé dans un plaidoyer en forme d'explication de l'action des ministres de « Bercy », tentant de convaincre les fédérations qu'ils étaient à l'offensive pour défendre les agents et les missions de « Bercy ».

En résumé, un CTM qui ne marquera pas l'histoire de Bercy... mais qui dénote que les ministres sont de moins en moins à l'écoute des agents de leurs ministères.

Nous sommes pour le moins en droit de nous interroger sur cette posture. Le discours est désormais connu et ne varie pas : les missions spécifiques, essentielles et régaliennes des ministères bercyens sont reconnues. Mais, derrière les mots et l'objectif politique de réduction de la dépense publique, il y a une réalité que vivent les services et les agents sur le terrain et leur bulletin de paie qui dément le discours trompeur des Ministres. Comme l'a rappelé Christian Eckert, « Bercy n'a pas attendu d'impulsion extérieure pour engager sa réforme et sa modernisation ». Et le Ministre de l'Économie a défini un État en mode essentiellement coordination et appui, une sorte de « Monsieur Loyal ».

Les missions de Bercy, à force de fragilisation continue, sont bel et bien menacées quand elles ne sont pas directement remises en cause par des évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles (spécialisation, dématérialisation, concentration, recours au secteur privé). L'« offensive » proclamée ressemble à un repli qui est loin d'être toujours bien organisé !

Messieurs les Ministres,

Depuis plusieurs années, nous alertons les gouvernements successifs sur la situation des agents et des missions des ministères économiques et financiers. Notre analyse est connue, elle mérite toutefois d'être rappelée :

- contrairement à certaines idées reçues, nos ministères n'ont cessé de connaître des réformes et des restructurations, et ils ont également subi des arbitrages politiques défavorables : cela s'est traduit par un affaiblissement de « Bercy » et de sa capacité d'action ;

- **contrairement à certaines idées reçues, les fonctionnaires de « Bercy » ne sont pas des nantis coûteux** : ils assurent dans des conditions de plus en plus difficiles (car leurs moyens baissent, la charge et la complexité du travail augmentent et la situation difficile du pays rend certaines missions particulièrement délicates à assurer au quotidien) des missions vitales pour le bon fonctionnement de l'État et de l'économie, leur rémunération stagne et leur pouvoir d'achat réel baisse, leur possibilité d'être promu s'est effondré, leurs conditions de travail morales et matérielles se dégradent ;

- **contrairement à certaines idées reçues, « Bercy » n'est pas un îlot préservé déconnecté des réalités : les agents de « Bercy » sont au contact direct des réalités sociales et économiques du pays.**

Voici un an, nous avons déclaré lors d'un CTM que la présidence du CTM par les Ministres ne doit pas se limiter au symbole mais marquer une volonté qui se traduira par des mesures positives, rapides et concrètes pour les agents de nos ministères économiques et financiers qui sont au service de la collectivité. Nous les attendons toujours... Difficile dans ces conditions de ne pas se répéter, de ne pas redire encore et toujours que Bercy, ses agents et ses missions, méritent plus et mieux... pas dans une dérive inflationniste mais au regard des réalités

Voici un an, nous vous disions que la conflictualité et le malaise étaient solidement ancrés dans nos ministères. C'est plus que jamais une réalité, en témoignent les actions diverses et nombreuses qui ont lieu depuis plusieurs années. « Bercy » se distingue nettement des autres secteurs en termes de mobilisation, qu'il s'agisse des journées nationales ou locales de grève ou d'actions de sensibilisation du public par exemple.

Vous connaissez le constat, vous connaissez les demandes des représentants des personnels.

S'agissant des effectifs, la baisse drastique se poursuit alors que la charge de travail et sa complexité augmentent.

Stopper les suppressions d'emplois est une urgence, une nécessité absolue, car le besoin est au renforcement en effectifs, y compris dans vos services centraux et au Secrétariat général. Nous maintenons plus que jamais, au vu de l'urgence, qu'à court terme et dans l'immédiat, le recrutement des listes complémentaires des concours sont indispensables, ne serait-ce que pour combler dans l'urgence les postes vacants existants dans certaines directions du ministère.

Au-delà, c'est bien de **politique de l'emploi** dont nous parlons : **tenir compte de la technicité et de la spécificité des missions régaliennes** de nos ministères implique une orientation claire qui ne dilue pas l'emploi dans un « grand tout fonction publique » et qui n'entraîne pas de déreglementation dans les actes de gestion des agents.

Si nous partageons la préoccupation du gouvernement quant à l'emploi, et plus particulièrement l'emploi des jeunes, pour autant, la mise en œuvre de l'apprentissage dans les services des ministères économiques et financiers n'est pas sans interpeller et poser problème. Voilà plusieurs années qu'une politique continue de suppression massive d'emplois est en cours, privant ainsi nombre de jeunes, et parfois moins jeunes, d'un accès à l'emploi dans nos administrations.

Si le gouvernement souhaitait véritablement soutenir l'emploi et permettre à des jeunes d'intégrer le service public, il devrait en cohérence d'abord recruter en proposant des postes aux concours et relever le niveau d'emploi dans les administrations financières au lieu de le détruire. N'oublions pas non plus dans ce contexte la charge supplémentaire de travail qui va incomber sur les agents « maîtres de stages » alors que ceux-ci ont déjà la tête sous l'eau ! Pour nous c'est clair il ne doit y avoir de substitution réel de l'emploi par l'apprentissage.

En matière de rémunération ; à ceux qui prétendent que les agents de Bercy sont bien payés, on rappellera qu'ils subissent comme tous les fonctionnaires le gel du point d'indice pour la cinquième année consécutive et qu'ils la subiront encore pour d'ores et déjà deux années. On rappellera également que leurs qualifications et leur technicité justifient une revalorisation notamment de leur régime indemnitaire.

Vous avez annoncé fin 2014 l'abandon de la Prime d'intéressement collectif (PIC) : cet abandon, nous n'avons depuis lors de cesse de le répéter, doit selon nous être réorienté en vue d'une mesure équitable, stable et durable en termes de reconnaissance (certes insuffisante mais parfaitement légitime) : une revalorisation des ré-

gimes indemnitaires est possible, elle est légitime, elle est nécessaire. Par ailleurs, le service public économique et financier est incompatible avec le RIFSEEP et la logique particulièrement néfaste qu'il porte. Il est juridiquement et légitimement possible et souhaitable qu'il ne soit pas mis en œuvre à Bercy et que la modulation et la rémunération dite « au mérite » ne soit pas instaurées.

En matière de promotions internes, la baisse sans précédent du volume de promotions internes signifie clairement qu'on ne veut pas reconnaître les qualifications des agents ; elle se traduit par des embouteillages dans certains grades et corps ; elle donne un coup d'arrêt à l'ascenseur social et elle constitue globalement un alignement par le bas. Pourtant, si l'on tient compte de la réalité des qualifications liées à la technicité des agents, un vrai plan de qualifications se traduisant par une véritable hausse des promotions internes est légitime et urgent à mettre en œuvre.

Le dossier dit du « B en A » ... Véritable « arlésienne » comme le qualifient eux-mêmes les membres du collectif qui mènent sans relâche, avec notre total appui, une action exemplaire, ce dossier doit avancer vite, très vite. Chacun sait désormais l'injustice dont les agents lésés ont été victimes. Il faut la réparer, dans un cadre clair et précis, par un texte qui s'appliquera en considérant la date du 1er janvier 2007. **Vous avez pris des engagements, ils doivent être mis en œuvre non pas prochainement, mais immédiatement.**

Ajoutons une fois de plus à ce tableau, la question des **remboursements de frais de déplacement et de missions**, un sujet qui nécessite un coup de pouce budgétaire afin de revaloriser les barèmes (indemnités kilométriques par exemple).

L'inquiétude se fait par ailleurs de plus en plus vive sur les moyens budgétaires de fonctionnement. Nous l'avons déjà dit : un nombre croissant de directions locales se trouvent en cessation de paiement et ne peuvent plus faire face aux dépenses courantes. Difficile de croire à un discours portant sur la qualité du service public dans de telles conditions...

Les évolutions de la loi de programmation des finances publiques sont inquiétantes, et ce d'autant plus que la situation pourrait s'aggraver avec les récentes mesures anti-terroristes et des annonces à propos du Ministère de la Défense : quel sera le sort de « Bercy » ?

Les évolutions de l'État ne cessent d'inquiéter les agents. La revue des missions, la réforme territoriale mais aussi les plans et démarches stratégiques modifient en profondeur l'action publique.

Les agents, les missions et les services de « Bercy » sont fatigués des remises en cause permanentes, des voies sans issue et d'une concertation alibi et en trompe l'œil. Ils attendent :

- **des clarifications sur la réforme territoriale**, à l'heure où la dynamique interministérielle et des transferts de compétence inquiète particulièrement les agents de Bercy et interroge leur missions et leur statut,

- **des annonces sur l'avenir de la DGC-CRF**, vous venez d'en parler, malmenée par la Réate et dont la réforme territoriale risque d'achever la déstructuration, à tout le moins nous souhaitons savoir où en sont vos réflexions, et si d'éventuels contacts – et lesquels – ont d'ores déjà été pris pour faire aboutir de dossier ,

- **le maintien de toutes les implantations géographiques des établissements actuel de l'INSEE**, proposant une diversité de travaux suffisant, option qui n'est pas impossible si l'on en croit vos propositions

- **un cap et des moyens pour les missions de nos ministères avec une ambition** non pas d'affichage mais réelle, qui donne du sens en s'appuyant sur des mesures concrètes

- **retenue à la source** : manifestement, elle est encore et toujours présentée comme une simplification à laquelle personne ne croit réellement - ce matin encore. Cela est à mettre en rapport avec l'orientation vers le tout dématérialisé. Nous vous mettons en garde contre une éventuelle future décision qui serait mal vécue tant par les agents que par les contribuables une fois que ceux-ci auront réalisé que la retenue à la source n'est pas si simple que cela,- Dans un courrier unitaire que nous vous transmettons en leurs noms, les organisations syndicales de la Douane vous interpellent pour que les difficultés soient levées au plus vite.

Les conditions de travail : Vous en connaissez le constat :baisse des moyen, hausse de la charge de travail, management apparaît de plus en plus décalé, restructurations successives... Alors que « Bercy » s'est parfois prévalu d'être en avance dans le domaine de la prévention et des outils, le décalage avec la réalité vécue par les agents aura rarement été aussi patent. Nous avons demandé à plusieurs reprises un plan d'urgence d'amélioration des conditions de vie au travail et des mesures concrètes pour les agents. **Solidaires Finances reste attaché à une politique ministérielle en matière de conditions de travail et de santé au travail.**

Le rôle des CHS-CT doit être réaffirmé, notamment au plan local et tous les moyens doivent leur être alloués afin de leur permettre d'accomplir leurs missions. De même la question du management est posée car il est de plus en plus décalé de l'attente des agents et de l'évolution des missions. Dans ce cadre, les risques psycho-sociaux méritent une politique ministérielle efficace en termes de prévention mais aussi de «traitement» face à un malaise des agents croissant.

L'action sociale dans notre ministère occupe une place toute particulière et nous sommes pour notre part très attachés là aussi à une politique ministérielle en la matière. Nous l'avons déjà souligné : le budget et l'organisation départementale de l'action sociale doivent tenir compte de besoins qui augmentent. Tel n'est pas le cas aujourd'hui et particulièrement dans les délégations qui subissent de plein fouet la politique pluriannuelle de suppression d'emplois dégradant leurs conditions de travail et amputant leur capacité d'intervention auprès des agents dans une période où les besoins vont croissants.

Nous dénonçons les gels répétitifs (7% en 2014, 8% en 2015) sur les crédits octroyés qui, malgré vos déclarations, ne sont pas maintenus et nous ne nous étendrons pas sur les loyers mis à la charge des associations et qui ont des conséquences sur les prestations servies par celles-ci.

Une mention particulière mérite également d'être faite en matière de **protection sociale complémentaire**, dont l'évolution et les défis à venir (en matière de référencement) concernent le quotidien et les droits des agents.

Nous souhaitons comme l'année dernière revenir sur le dossier **« zones urbaines sensibles »** (ZUS) sur lequel nous attendons, outre l'accélération des délais de traitement, un arbitrage favorable afin que certains agents, écartés de manière incompréhensible du bénéfice du dispositif, soient rétablis dans leur droit.

Ce dossier concerne également les retraités dont certains sont victimes du délai d'un an pour faire valoir leur droit et qui mérite un traitement gracieux favorable.

Le dialogue social mérite qu'on s'y attarde. Fait rare pour ne pas dire inédit, les fédérations des finances vous ont écrit à deux reprises sur ce sujet. Le dialogue social est aujourd'hui bien mal en point. Les difficultés se multiplient pour les représentants locaux et nationaux des personnels.

Elles vont des tracasseries quotidiennes à la remise en cause de certains droits et pratiques, en passant par une interprétation trop souvent restrictive des textes. Le sentiment des représentants des personnels est qu'ils sont de moins en moins respectés et considérés. Nous attendons, une orientation et des engagements clairs et concrets sur ce sujet.

Sur cette question du dialogue social sujet qui prend ici une dimension particulièrement grave, nous vous **demandons de revenir sur la décision de révocation** de Yann Le Merrer, secrétaire départemental adjoint de SUD PTT des Hauts-de-Seine. Les faits qui lui sont reprochés sont exclusivement en lien avec son activité syndicale (participation active à un conflit du travail, information des collègues non grévistes, interpellation des directions...). Il faut remonter à 1951 pour retrouver une sanction du même type, la plus lourde pour un fonctionnaire. Cette révocation n'est pas le fait d'une banale entreprise mais bien celle d'une entreprise contrôlée à 100% par l'État.

Enfin, alors que l'administration fiscale reconnaît les travailleurs sans papier puisqu'elle traite leurs déclarations de revenus (même si des inégalités de traitement persistent dans certains centres des Finances publiques), le gouvernement continue de les maintenir sans droits (retraite, chômage, sécurité sociale...) et dans l'insécurité.

A partir du moment où les services ont suffisamment de données sur leur existence fiscale et sociale, sur leur apport à l'économie nationale du fait des revenus déclarés et sur leur civisme fiscal, pourquoi continuer de les priver arbitrairement et injustement d'un titre de séjour ?

D'autre part, comment pouvez-vous accepter que le gouvernement dont vous êtes membres, favorise le travail dissimulé, donc la fraude fiscale et sociale des chefs d'entreprise qui les exploitent, en ne régularisant pas les travailleurs sans papiers qui participent activement à l'économie dans le bâtiment, la restauration, l'intérim, le nettoyage et l'aide à la personne notamment ?

Nous déplorons que le ministère n'ait pas répondu favorablement à leur demande d'audience du 19 mai dernier.

Pour conclure nous attendions beaucoup de ce CTM, à l'écoute et malgré vos déclarations liminaires nous sommes toujours dans l'attente d'engagements suffisants pour répondre à la situation que vivent les agents dans les services.